

N° 2

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

!!

SESSION LÉGALE

Séance du Mercredi 28 Février 1917

Pages

Assistance :

Familles nombreuses	50
Femmes en couches	51

L'an mil neuf cent dix-sept, le Mercredi 28 Février, à trois heures de l'après-midi, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session légale, à l'Hôtel de Ville de Lille.

Présidence de **M. Charles DELESALLE**, Maire.

*Présents :*

MM. Ch. DELESALLE, CREPY-SAINT-LÉGER, REMY, BRACKERS-D'HUGO, LIÉGEOIS-SIX, DUBURCQ, BAUDON, LEGRAND-HERMAN, DUPONCHELLE, OVIGNEUR, LESOT, SOCKEEL, BUISINE, BARÉ, COILLIOT, DUCASTEL, LELEU, BOUTRY, LESSENNE et GUISELIN.

*Excusés :*

MM. DAMBRINE, DELOS, BARROIS et GOBERT.

*Sous les drapeaux :*

MM. LAURENGE, GOSSART, DANIEL Désiré, COUTEL, VALDELIÈVRE, PARMENTIER, WAUQUIER et GRONIER.

Le Conseil désigne comme Secrétaire : **M. OVIGNEUR**, Conseiller municipal.

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

**Rapport de M. le Maire**

1700

Assistance  
aux  
familles  
nombreuses.

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 14 Juillet 1913 relative à l'assistance aux familles nombreuses, le Bureau d'Assistance a dressé la liste des demandes qui lui ont été soumises.

Elles se répartissent comme suit :

1<sup>o</sup> 3 demandes de la première partie, comprenant les chefs de famille ayant plus de 3 enfants âgés de moins de 13 ans ; cette liste représente 3 indemnités de 7 fr. 50 . . . . . 22 fr. 50

2<sup>o</sup> 3 demandes de la première partie, comprenant les veuves ayant

plus de 1 enfant âgé de moins de 13 ans ; cette liste représente 8 indemnités de 7 fr. 50 . . . . . 60 fr. »

3<sup>e</sup> 3 demandes de la première partie, comprenant 3 allocations supplémentaires, formant un total de . . . . . 22 fr. 50 et intéressant des personnes bénéficiant déjà des dispositions de la loi.

Ces listes comprennent 14 indemnités de 7 fr. 50, soit 105 fr. par mois.

Nous vous prions de l'approuver.

*Adopté.*

### Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1701

*Assistance  
aux  
femmes en couches.*

Conformément à la loi du 17 Juin 1913, complétée par la loi des Finances du 30 Juillet 1913, nous avons envoyé à la Préfecture du Nord 35 demandes d'assistance aux femmes en couches qui, en raison de l'urgence, n'ont pu être soumises à l'instruction prévue pour l'inscription sur la liste.

Ces demandes intéressent Mesdames :

Belley Anaïse-Alphonsine — Bourguin Emilienne-Marthe. — Dehorter Marie — De Vancker Julia — Durnez, née Van Tittelboorn Germaine — Prouvost Angèle — Saucet Eugénie — Sieuw, née Lacoche Mélanie — Van Haudenhuyse, née Verbeken Emma — Baeyens, née Carpentier Félicie — Herlant, née Eeckhout Marie — Ronsselle Jeanne-Valentine — Dupuis, née Dubus Jeanne — Plaisant, née Debruyne Jeanne — Saint-Olympe Marguerite — Vanhollebeke, née Allard Angèle — Boure, née Affenaere Louise — Bourgeois Marie-Madeleine — Brunswyck, née Marquillie Germaine — Decoen Marguerite-Marie — Descamps, née Dubar Angélique — Desmons, née Cuvelier Julienne — Lebleu Marguerite-Marie — Synave Berthe — Weyts, née Devriese Marie — Blondeau, née Hütte Clarisse — Callewaere Emma — Dequand,

née Souillaert Marie — D'Hooge Madeleine-Blanche — Brique, née Desmedt Jeanne — Lelièvre Germaine-Léonie — Pollet, née Pollu Marguerite-Estelle — Thooft Cécile-Marie — Coget Ernestine-Jeanne — Saint-Hubert, née Cuvelier Clémence.

*Adopté.*

La séance est levée à trois heures un quart.

M. Delesalle	Couty-St-Léger.	Aunay	Brackx-DeBugo	Lageois-S.
Dubucq.	Bandon	Légraud-Berman	Duponchel	Ovignac
<i>Dubucq</i>	<i>Bandon</i>	<i>Légraud-Berman</i>	<i>Duponchel</i>	<i>Ovignac</i>
Sicot	Sockel	Buisine	Bare	Codjol
<i>Sicot</i>	<i>Sockel</i>	<i>Buisine</i>	<i>Bare</i>	<i>Codjol</i>
Ducastel	Sélen	Boutay	Lessenne	Grisel
<i>Ducastel</i>	<i>Sélen</i>	<i>Boutay</i>	<i>Lessenne</i>	<i>Grisel</i>